

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 avril 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 mars 2024, à 10 heures

*Présidence* : M. Mahmoud ..... (Égypte)*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong**Sommaire**

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement  
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Activités de la chaîne d'approvisionnement*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Activités de la chaîne d'approvisionnement (A/78/679, A/78/767 et A/78/805)*

1. **M<sup>me</sup> van den Berg** (Sous-Secrétaire générale chargée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement), présentant le rapport du Secrétaire général sur les activités de la chaîne d'approvisionnement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/78/679), dit que le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement s'est associé à des entités du Secrétariat pour veiller à ce qu'elles disposent, au moment voulu et à l'endroit voulu, des biens et services dont elles ont besoin, à un bon prix. La clientèle du Bureau comprend les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les bureaux hors siège, les commissions régionales et tous les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

2. Décrivant le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, l'oratrice explique que la phase de planification consiste à déterminer les demandes des clients dans 40 catégories de biens et de services. Des stratégies ont été élaborées pour la quasi-totalité des catégories. Elles contiennent des recommandations visant à déterminer quels biens et services sont les plus appropriés et quelle est la meilleure façon de les acquérir, par exemple dans le cadre d'une passation de marchés, d'un partenariat ou d'une lettre d'attribution au niveau mondial, régional ou local, ou par d'autres moyens. Ces stratégies ont permis de définir les priorités relatives à la communication auprès des fournisseurs, qui vise à élargir et à diversifier le vivier de fournisseurs qui participent aux appels d'offres.

3. Une fois qu'il a déterminé la demande, le Bureau passe à la recherche de fournisseurs. Il aide les clients à réaliser des achats, fait l'inventaire des stocks existants, y compris des stocks de réserve, recommande des contrats existants permettant aux clients d'acheter ce dont ils ont besoin et, pour les catégories les plus stratégiques, procède lui-même à des achats. Les modalités de livraison varient en fonction des biens et de la destination. Le Bureau a établi des contrats mondiaux de fret, dont tous ses clients peuvent se prévaloir, et, dans certains cas, il gère la livraison en leur nom.

4. La gestion des contrats, l'entreposage, la gestion des stocks et le transport local sont assurés par les

entités clientes elles-mêmes. Lorsqu'un bien n'est plus nécessaire, le Bureau apporte un appui en vue de son élimination ou de sa restitution, l'objectif étant de créer une chaîne d'approvisionnement circulaire, de réduire les coûts et les délais et de renforcer la durabilité.

5. À l'avenir, le Bureau prévoit d'allouer ses ressources en priorité aux catégories de biens et de services pour lesquelles il peut offrir une plus grande valeur ajoutée aux clients en fournissant des solutions de bout en bout, plutôt qu'aux catégories qui nécessitent des solutions sur mesure. En outre, il segmentera davantage sa clientèle diversifiée et veillera à ce que les stratégies par catégorie intègrent des éléments utiles en fonction du segment. Enfin, il entend aligner davantage les activités de la chaîne d'approvisionnement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ses efforts dans ce domaine seront conformes aux règles et réglementations applicables aux achats.

6. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/78/805), dit que bien que le rapport du Secrétaire général donne une vue d'ensemble des activités du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, il serait utile de disposer de davantage de données et d'éléments d'analyse concernant certains aspects de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les activités d'achat du Secrétariat de l'ONU. Les futurs rapports devraient comprendre une analyse plus détaillée de l'évolution des dépenses, notamment pour les 10 principales catégories, y compris une analyse de la demande par entité, qui tiendra compte de l'évaluation des cycles de remplacement des biens, le cas échéant, ainsi qu'une explication concernant les variations pour les contrats-cadres et les contrats locaux. Dans son rapport, le Comité fait des recommandations bien précises concernant la rationalisation des dépenses dans les domaines des technologies de l'information et des communications et des opérations aériennes, qui font partie des principales catégories de dépenses.

7. Le Comité mesure l'intérêt que revêt la tenue de séminaires à l'intention d'entreprises dans des pays en développement et des pays en transition économique et compte que le Secrétaire général élargira les bénéficiaires des séminaires pour inclure d'autres pays dont la participation aux marchés de l'ONU est faible, notamment les pays les moins avancés, l'objectif étant de diversifier davantage les fournisseurs. Le Comité consultatif compte par ailleurs que le Secrétaire général analysera en continu les effets de la tenue de ces séminaires, au moyen d'indicateurs clairement définis, notamment le volume de participation des fournisseurs

de ces catégories de pays aux marchés de l'ONU ainsi que les échos des clients, et qu'il en rende compte dans ses futurs rapports sur les activités de la chaîne d'approvisionnement.

8. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport sur les activités de la chaîne d'approvisionnement, une analyse en profondeur de la gestion par catégorie, assortie d'explications détaillées des aspects opérationnels y relatifs, notamment les mesures mises en place pour assurer la séparation des tâches, et les coûts et avantages escomptés. Il recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner des informations détaillées sur les outils de planification de la chaîne d'approvisionnement et sur leurs effets sur l'achat de biens et services. En outre, il recommande de faire figurer des informations détaillées sur le programme de réintégration dans les stocks, de remise en état et de réutilisation, notamment l'utilisation de ce programme, les entités d'origine et les entités bénéficiaires, le nombre et les types de biens, les lieux où se fait la remise en état et les incidences financières, telles que les coûts connexes, le recouvrement des coûts, l'élimination de certaines dépenses et les économies réalisées, non seulement dans les rapports sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et des missions concernées, mais aussi dans les futurs rapports sur les activités de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de l'importance des stocks pour déploiement stratégique, le Comité consultatif estime que le dispositif pourrait être perfectionné et soumis à l'examen de l'Assemblée générale.

9. Le Comité consultatif continue de souligner qu'il faut intensifier la collaboration et la coopération entre entités du système concernant les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement, y compris les achats, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'effectuer une évaluation des possibilités et des difficultés liées à la coopération dans l'ensemble du système, sans préjudice des principes de l'ONU applicables aux achats, et de faire figurer des informations actualisées sur les progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport. Pour ce qui est de la mise en concordance avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité consultatif souligne qu'il faut veiller à la cohérence avec les quatre principes applicables aux achats et compte que des informations détaillées sur les initiatives et les activités menées à l'appui du

Programme 2030 figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général

10. Rappelant la résolution 75/242 B, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, l'orateur dit que le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport, des informations détaillées sur le dispositif d'application du principe de responsabilité s'agissant de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des biens, notamment la version révisée de l'instrument de délégation de pouvoirs en matière d'achats et les indicateurs clefs de performance, ainsi que sur l'évaluation de la performance de la chaîne d'approvisionnement.

11. **M<sup>me</sup> Ndiaye** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit de la passation de marchés de services de transport aérien dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies (A/78/767), dit que l'audit a permis d'évaluer la qualité et l'efficacité des activités et des contrôles dans le cadre de la passation des marchés de services de transport aérien et de conclure qu'il existait un processus adéquat permettant à l'Organisation de communiquer ses besoins en matière de services de transport aérien militaire et aux États Membres d'y répondre. Toutefois, l'efficacité et l'efficacités de la gestion de la passation de marchés de services de transport aérien civil et militaire peuvent être encore améliorées par une planification plus stratégique et intégrée, notamment par l'évaluation des avantages que procure l'investissement dans les infrastructures aéronautiques et par l'établissement du meilleur équilibre entre appareils civils et appareils militaires à déployer.

12. La plupart des appels d'offres examinés par le BSCI au cours de l'audit n'ont suscité que quatre à six réponses de la part des fournisseurs, ce qui est relativement peu compte tenu de la valeur des services concernés. Il est nécessaire de revoir les critères d'évaluation commerciale de l'agrément des fournisseurs et de renforcer le processus d'évaluation technique de l'agrément des exploitants aériens. Le BSCI a formulé six recommandations à l'intention du Département de l'appui opérationnel et deux à l'intention du Département des opérations de paix afin de remédier aux problèmes relevés dans l'audit. Les deux départements ont accepté les recommandations et pris des mesures pour y donner suite.

13. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les activités de la chaîne d'approvisionnement de l'ONU doivent être guidées par les quatre principes applicables aux achats : le meilleur rapport qualité-prix ; l'équité, l'intégrité et la transparence ; la mise en concurrence internationale effective ; l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe souligne qu'il est essentiel de veiller à ce que les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays en transition aient un accès égal aux possibilités de passation des marchés.

14. Si le Groupe accueille avec satisfaction les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la communication auprès des fournisseurs et la répartition des possibilités de passation des marchés, le rapport ne contient pas d'informations, de données et d'analyses suffisamment détaillées sur certains aspects de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des achats. Étant donné que cela fait presque une décennie que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les achats, la Commission aurait dû recevoir un rapport plus complet et plus détaillé, afin de faciliter des discussions sur le fond. Compte tenu de la nature générale des informations fournies dans le rapport, le Groupe n'a pas été en mesure d'évaluer la diversité des fournisseurs ni la quantité et la nature des biens et services provenant des pays en développement. Sachant que 10 produits de base représentent plus de 80 % des dépenses d'achat, le Groupe attend avec intérêt de recevoir des informations sur les sources d'approvisionnement de ces produits.

15. Le Groupe prend note de la mise en service de la solution d'appel d'offres électronique dans Umoja et de la disponibilité du Manuel des achats dans les six langues officielles. Toutefois, le nombre d'activités de prospection des fournisseurs organisées dans les pays les moins avancés et les pays en transition est resté faible par rapport au nombre de manifestations organisées dans les pays industrialisés. Le Groupe réaffirme qu'il est nécessaire que le Secrétaire général mette en œuvre des moyens novateurs supplémentaires de favoriser et de pérenniser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de ces groupes de pays.

16. Le Groupe rappelle que la Section de l'appui centralisé aux achats, qui relève de la Division des achats, est installée à Entebbe. Il faudrait davantage faire appel au Centre de services régional d'Entebbe, notamment dans le cadre de la transition vers une chaîne d'approvisionnement circulaire et de la mise en œuvre du programme de réintégration dans les stocks, de remise en état et de réutilisation. Le Groupe souhaite obtenir de plus amples informations sur les efforts faits

pour tirer pleinement parti de la Section de l'appui centralisé aux achats.

17. En ce qui concerne le dispositif d'application du principe de responsabilité s'agissant de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe demande que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient mises en œuvre. Le Groupe réaffirme qu'une analyse détaillée des méthodes d'invitation à soumissionner et d'appel d'offres est nécessaire, comme l'a demandé l'Assemblée générale, et encourage le Secrétaire général à examiner le recours excessif à des méthodes informelles d'appel à la concurrence dans le cadre des deux méthodes afin de recenser les risques de pratiques répréhensibles.

18. Le Groupe prend note de la mauvaise performance du Département de l'appui opérationnel en matière de représentation géographique équitable et demande aux hauts responsables de prendre des mesures ciblées pour atteindre les objectifs géographiques fixés dans leurs contrats de mission.

19. La passation des marchés de services aériens est soumise aux principes applicables aux achats de l'Organisation, tels qu'ils ont été consacrés par l'Assemblée générale. Le Groupe souligne qu'il est nécessaire de veiller à la transparence et d'adopter une approche régionale afin de favoriser les économies d'échelle. Le Groupe se félicite que les recommandations formulées par le BSCI aient été acceptées et attend avec intérêt de recevoir des informations sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

20. **M. Chumakov** (Fédération de Russie), prenant la parole également au nom du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, dit que le prochain rapport du Secrétaire général sur les activités de la chaîne d'approvisionnement devrait être plus concret et détaillé, plutôt que purement descriptif, et contenir une meilleure analyse des activités menées et prévues dans le domaine des achats.

21. Soulignant la nécessité d'une amélioration de la transparence et de la responsabilité vis-à-vis des États Membres en ce qui concerne les achats et les activités du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'orateur dit que des échanges accrus d'informations sur les achats aideraient les fournisseurs de biens et de services à mieux comprendre la logique qui sous-tend les décisions d'achat de l'Organisation et à être plus compétitifs. Le Secrétariat doit respecter les principes généraux ci-après applicables aux achats, conformément à l'article 5.12 du règlement financier : le meilleur rapport qualité-prix ;

l'équité, l'intégrité et la transparence ; la mise en concurrence internationale effective ; l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies.

22. Pour faciliter la tenue d'un dialogue constructif, le Secrétaire général devrait établir un rapport détaillé sur les achats respectueux de l'environnement et durables et les effets qu'ils peuvent avoir sur la diversification des fournisseurs et la concurrence internationale, notamment pour les fournisseurs se trouvant dans les pays en développement.

23. Se déclarant préoccupé par la recommandation 6 figurant dans le rapport du BSCI ([A/78/767](#)), l'orateur dit que le Secrétaire général devrait fournir une analyse comparative des avantages et des inconvénients des méthodes de l'invitation à soumissionner et de l'appel d'offres. L'étude réalisée par un consultant externe mentionnée dans le rapport du BSCI ne peut pas être le fondement d'un recours toujours plus grand à la méthode de l'invitation à soumissionner. Tout débat sur cette question serait prématuré, compte tenu de l'absence d'analyse coûts-avantages des deux méthodes et de la résolution [73/268 B](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de ne pas appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'application intégrale de cette méthode, comme indiqué dans le volume II de ses rapports à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session [[A/73/5 \(Vol. II\)](#)].

*La séance est levée à 10 h 30.*